



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

C'est avec plaisir que je vous présente, dans les pages qui suivent, les prévisions budgétaires pour l'année 2018 qui ont été adoptées par le Conseil municipal lors d'une séance spéciale tenue le 19 décembre 2017.

En résumé, le budget 2018 s'établit ainsi:

<u>REVENUS</u>	2017	2018
Taxes foncières générales	951,555\$	1,349,928\$
Tarifcation pour services municipaux	272,815\$	371,150\$
Compensations tenant lieu de taxes	9,925\$	12,201\$
Autres revenus de sources locales	70,540\$	61,550\$
Transferts conditionnels	705,133\$	536,000\$
Revenus reportés	100,000\$	0\$
Appropriation de surplus	215,802\$	0\$
TOTAL:	2,325,770\$	2,330,829\$
<u>CHARGES</u>	2017	2018
Administration générale	389,993\$	352,632\$
Sécurité publique	327,775\$	370,298\$
Transports	266,009\$	296,799\$
Hygiène du milieu	270,292\$	373,646\$
Aménagement et urbanisme	51,900\$	49,952\$
Loisirs et culture	68,321\$	71,502\$
Frais de financement	0\$	0\$
Remboursement de la dette à long terme	0\$	0\$
Affectation aux activités d'investissement	951,500\$	816,000\$
TOTAL:	2,325,770\$	2,330,829\$

Taux des taxes	2017	2018
Taxe foncière générale	0.550\$	0.550\$
Ordures résidentiel	140.00\$	140.00\$
Ordures commercial	190.00\$	190.00\$
Ordures fermes	50.00\$	50.00\$
Collecte sélective	65.00\$	60.00\$
Matières organiques	0.00\$	90.00\$
Eau potable	434.96\$	441.50\$
Évaluation imposable	2017	2018
	174,340,545\$	247,100,645\$

Une copie des prévisions budgétaires, tel qu'adoptées par le conseil municipal, est déposée au bureau du secrétaire-trésorier et peut y être consultée, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Par ailleurs, nous vous rappelons que tout propriétaire de chiens doit acquérir la licence suivant le règlement 341 au coût de 10 \$ par animal. C'est **obligatoire**. Toutefois, toute personne qui ne sera pas en possession de sa ou ses licences en date du **01 avril 2018** recevra par la poste une facture au montant de **20\$ par animal**. De plus, tout propriétaire de chien non licencié pourra, en tout temps, se voir verbaliser par tout officier municipal. Il lui en coûtera alors **50 \$ par animal non déclaré**.

Denis Ranger, maire
 Pour le Conseil municipal de
 Sainte-Justine-de-Newton.
 Le 10 janvier 2018.